

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 29/10/2025

VOI.25.00.A03025

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE FELIX GAIFFE

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAFF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de l'entreprise COLAS
Considérant que des travaux de réfection de trottoir rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 03/11/2025 au 14/11/2025 RUE FELIX GAIFFE

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 03/11/2025 et jusqu'au 14/11/2025, la circulation des véhicules est interdite RUE FELIX GAIFFE dans sa partie comprise entre la RUE DES FRERES CHAFFANJON et la RUE MATHEY DORET à partir de 08h00 le 03/11. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains et véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.

Des mises en impasse seront instaurées RUE FELIX GAIFFE au droit de la RUE DES FRERES CHAFFANJON et au droit de la RUE MATHEY DORET et RUE LEON BOUDOT à l'intersection avec la RUE FELIX GAIFFE.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le Service Etudes et Travaux - secteur opérationnel.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 29 OCT. 2025

Pour la Maire,
Par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marie ZEHAF', written over the printed name.

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée